



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Interdépartementale  
des routes Centre-Ouest**

Pôle Urbanisme Aménagement  
et Ville Durable

26 OCT 2020

Notre Dame de Sanilhac, le 22/10/2020

*District de Périgueux  
Pôle Administratif*

**Affaire suivie par :** Valérie LEBLANC  
valerie.leblanc@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 05 53 45 14 08

DDT de la Dordogne  
Cité Administratif  
24024 PERIGUEUX Cedex

### **AVIS SUR DEMANDE D'URBANISME**

**Dossier n° PC 24 567 20 J002**

**Date de dépôt : 4 septembre 2020**

**Demandeur : CPES FONTANILLE**

**pour Construction d'une centrale photovoltaïque au sol de production d'électricité, implantation de panneaux et création d'une clôture d'enceinte**

**Adresse : Las Lacasses  
24800 VAUNAC**

La présente demande concerne un terrain cadastré B 1109, 1110 et 1112 situé hors agglomération sur le territoire de la commune de Vaunac

Le projet envisagé consiste à créer une centrale photovoltaïque au sol de production d'électricité.

L'accès au terrain s'effectuera par la voie communale, aucun accès ne sera autorisé sur la RN 21.

L'implantation des panneaux se fera à plus de 75 mètres de l'axe de la RN 21.

La clôture devra être implantée sur l'alignement ou en retrait (un arrêté d'alignement devra être demandé).

En conséquence, j'émet un avis favorable à cette demande de permis de construire.

Nous n'avons pas d'autres observations particulières à donner.

Le chef de District,

Franck MATELAT